Gazette de Baton Rouge.

PUBLIEE LE SAMEDI MATIN PAR JEAN B. DUFROCQ ET A. P. CONVERSE.

ol. XXVI. BATON ROUGE, LOUISIANE, JANVIER 11, 1845. No. 40

A partir du 1er Janvier 1845 nous ne chargerons que cinq piastres a ceux de nos abonnés qui paieront leur abonnement avant le 1er Janvier 1846. Ceux qui ne paieront qu'après ce date seront chargés comme par le passé—$6.

Baton Rouge.—Les temps sont si durs à Bâton Rouge on ne sait plus quo faire. Nous avons remarqué la semaine dernière que quelqu'uns de nos voisins s'amuseut à rouler des maisons le long de la rue Lafayette. Quoique ce systeme de demenagement ait été longtemps en vogue au nord, c'est certainement une nouveauté pour nous citoyens de Baton Rouge.

Le 8 de Janvier.—Ce jour mémorable a été dument célébré dans cette ville. Une procession composée de l'état-major de 11eme régiment, de la compagnie des pompiers et des carabiniers a marché dans les principales rues de la ville, et après avoir tiré une salve d'artillerie, la procession s'est rendue à la Banque de la Louisiane où un *lunch* splendide avait été préparé par ordre du Capitaine Joseph Menard de la compagnie des carabiniers. Un bal a eu lieu le soir chez M. Waddell, donné par la compagnie des pompiers. Un temps superbe n'a laissé rien a désirer.

Convention.—Un mémoire a été présenté a la législature mardi dernier, de la part d'un comité de la Convention qui demande l'autorisation de se servir de la salle de la Chambre des Représentans et prie que la Chambre veuille prendre une décision immédiate sur ce sujet. Ce mémoire a été déposé indefiniment sur le bureau par un vote de 32 contre 17. Ce vote prouve que la Chambre n'a pas l'intention de s'ajourner sans avoir achevé ses travaux.

LEGISLATURE.

Les deux Chambres de la Législature sont réunies aujourd'hui en vertu de la Constitution.

A la Chambre des Représentans, M A Bondousque a été élu Orateur,

M Landry, greffier.

M D Saucier, sergent d'armes.

M Exnicios, portier.

M Cruzat a présenté une résolution afin de nommer un comité des deux Chambres, chargé de faire les préparatifs nécessaires pour la célébration de l'anniversaire du 8 Janvier 1815; cette résolution a été adoptée.

M Felix Garcia a été élu président du Sénat.

M H Davis Secrétaire.

M... s. E Bihor, Manneau et S C Davis, [illegible].

M... s. A Dupré, Richardson, Lacoste et Pomerque, commus aux enrolemens.

M R Joseph, rapporteur; et M... rs. Lemoine, sergent d'armes et Grace portier.

Le message suivant du gouverneur Mouton, a été lu devant les deux chambres et l'impression de 1000 copies dans les deux langues a été ordonnée.

AU SENAT
ET A LA
CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Récemment élus par la masse du peuple et venant de différentes parties de l'Etat, vous avez, je me plais à le croire d'avance, tout disposé à pourvoir par vos travaux législatifs aux besoins de nos constituants. Je ne doute pas que d'un côté vous jugerez convenable d'adopter et qui entreraient dans le cercle de vos attributions et devoirs qui me sont prescrits par la Constitution seront, de ma part, appuyés par une coopération cordiale.

Considérant que la Convention, organisée pour revoir, changer ou amender notre Constitution actuelle, a fait quelque progrès dans ses délibérations, et qu'elle devra bientôt tenir de nouveau sa séance, j'ai pensé qu'il n'était pas à présumer que vous vous occupiez d'aucun sujet de législation générale durant le cours de cette session; mais, qu'au contraire, il était probable que vous limiteriez vos actes législatifs aux mesures seulement qui seraient d'une nécessité urgente et absolue. Il dependra entièrement de votre volonté de justifier mes prévisions à cet égard.

Il me semble, cependant, que dans les circonstances actuelles, il serait d'une saine politique de suivre cette marche; et, certes, sous le point de vue économique, elle se recommande d'une manière toute spéciale à votre attention.

J'éprouve une vive satisfaction de pouvoir vous informer que les revenus de l'Etat ont été promptement collectés et versés dans le trésor; et que cette branche de l'administration publique, comme il appert du rapport annuel du fonctionnaire qui la dirige, est dans l'état le plus prospère.

Les travaux publics ont répondu, dans leur développement, à l'attente légitime que permettaient les moyens limités qui y ont été affectés. Le rapport détaillé de l'ingénieur qu'il vous soumettra en temps opportun, vous rendra compte des opérations de l'année qui vient de s'écouler. Lorsque la Législature s'occupera de la question des ameliorations intérieures, dans le but de les asseoir sur une base permanente, on verra qu'il est inutile de compter sur des résultats favorables dans l'avenir du système qui est actuellement en vigueur. Etabli dans le principe en vue du déboursement de fortes allocations de fonds autorisés par le passé pour les travaux publics, ce système a cessé d'être en harmonie avec les moyens restreints que l'Etat a maintenant à sa disposition. Il faudra donc en amplifier les fonds, ou adopter un système moins dispendieux.

Il ne me parait pas probable que les banques, jusqu'aujourd'hui sources fécondes de législation, absorbent une portion matérielle de votre temps. Les lois existantes, qui y sont applicables, semblent fonctionner à la satisfaction générale; car depuis l'ajournement de la dernière Législature il ne m'est revenu aucune plainte à ce sujet.

Je suis avisé par la direction de la Banque de l'Union de la Louisiane, que les bonds de l'Etat, émis en faveur de cette institution, arrivés à maturité le premier jour de Novembre dernier, et dont le chiffre s'élève à la somme de un million sept cent cinquante mille piastre, ont été rachetés, et qu'ils seront tenus sujets à ma disposition pour être cancelés.

Il est à regretter que l'acte de la dernière session, autorisant une transaction avec les différentes Banques, n'ait pu produire son effet dans l'absence de l'assentiment de ces institutions. Si le but, que s'était proposé la Législature, avait été atteint, il aurait été permis au Trésorier d'éteindre un montant considérable de notre dette et un terme aurait, en même temps, été mis à toute connexion entre l'Etat et ces institution,—resultat qui, du reste, serait à désirer pour les deux parties. Si cette question, sur laquelle j'invoque votre attention sérieuse, doit être soumise à de nouvelles délibérations, il vous restera à decider des modifications demandées par la loi actuelle, afin qu'elle puisse remédier aux objections que les banques y ont opposées.

Une communication, dernièrement reçue du Principal de l'Azile des Sourds et Muets de Danville, au Kentucky, m'apprend que les deux élèves qui y sont entretenus aux frais de l'Etat jouissent d'une bonne santé; que leurs progrès répondent à l'attente des directeurs.

En vertu des dispositions de l'acte de la Législature, du 25 Mars dernier, le trésorier a effectué la vente du chemin de fer de Nashville, des esclaves, &c., qui y étaient attachés, ainsi que celle des autres propriétés de l'Etat dont la loi lui faisait un devoir de disposer. J'ai lieu de croire qu'il en a retiré la somme à laquelle on avait droit de s'attendre. Ainsi la réalisation de la valeur de ces propriétés, jusqu'alors infructueuses, et dont une partie tombait en ruines, peut maintenant contribuer à la décharge des obligations de l'Etat et dégréver d'autant la dette publique. Qu'il me soit ici permis de dire que si la Législature continue la marche de celle qui l'a immédiatement précédée, il ne faudra que peu de temps pour éteindre le total de notre dette et remettre l'Etat dans la carrière de prospérité qu'il est appelé à parcourir, par ses conditions physiques et ses ressources commerciales et agricoles.

Autorisé par l'Acte de l'Assemblée Générale du 25 Mars 1844, j'ai affermé le Penitentiaire à Bâton Rouge, à des conditions qui me semblent hautement avantageuses à l'Etat. Pour plus ample information je vous réfère à une copie du contrat, ci-annexée. Je recommande à votre examen le rapport du bureau d'administrateurs; il fait voir que, vu le court laps de temps, durant lequel a fonctionné le nouveau système, il remplit bien son but et promet des résultats encore plus favorables pour l'avenir. Les fermiers sont des hommes actifs et intelligens, ayant d'amples moyens à leur disposition pour exécuter tout ce qu'ils se sont obligés à accomplir.

Il ont jusqu'à présent marché dans la plus grande harmonie avec les officiers qui représentent l'Etat dans cette institution. Je suis individuellement convaincu que l'expérience démontrera que l'affermage est le meilleur système que l'on puisse adopter; et que tout en économisant de fortes sommes d'argent il mettra l'institution elle même dans une voie de succès, honorable à l'Etat.

La vente des terres, prescrite par un acte de la dernière session, a produit un montant de quarante mille sept-cent une piastres et soixante cents.

Je ne puis, avant de terminer cette communication, me défendre de signaler à votre attention une question, qui, durant le cours de l'année écoulée, a été soumise aux fréquentes discussions du peuple de cet Etat;—question que je considère de la plus haute importance pour notre bien être et notre tranquillité, et qui, dans ses résultats, devra exercer une influence marquée, soit en bien, soit en mal, sur les intérêts de l'Union entière! J'entends parler de l'annexion du Texas à notre Confédération. Quelques soient les dissentimens qui aient existé, parmi nous, sur cette question, ou sous quelle forme que ce soit que nous en envisagions les causes; je suis sincèrement persuadé que des evénements d'une date récente, ainsi que les enquiêtes qui ont jailli de la discussion, ont arrêté l'opinion de la grande majorité du peuple, non seulement sur la convenance, mais encore sur la nécessité de cette mesure. Quoique, sous le point de vue pécuniaire, les parties de l'Union qui sont le plus spécialement engagées dans le commerce et les manufactures, en retireront, plutôt que nous, les avantages probables elle ne se recommande, cependant. pas moins à de mûres considérations comme mesure auxiliaire de sûreté et de tranquillité. En vue du profond intérêt que la question a soulevé sur toute la surface de l'Etat, et des influences graves qu'elle doit exercer sur notre prospérité future, je suggérerais respectueusement la convenance, qu'il y aurait, de votre part, à formuler l'action législative de manière à rendre l'expression fidèle des désirs et des sympathies du peuple à l'égard de cette mesure.

Permettez-moi en terminant, d'exprimer le vœu le plus sincère de mon cœur, en désirant que le résultat de vos délibérations tendent de plus en plus à augmenter la somme de bonheur de nos constituants et à leur assurer les bienfaits de nos institutions libérales.

A. MOUTON.

DEBATS DU SENAT DE LA LOUISIANE.

Mardi, 7 Janvier 1845.

Le Sénat se réuni conformément à l'ajournement.

M. Z. Ledoux, secrétaire intime du gouverneur, parait à la barre du Sénat, et dépose sur le bureau le message suivant:

BUREAUX DE L'EXECUTIF.

7 janvier 1845.

Messieurs du Sénat et de la Chambre des représentans.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint copie des mesures prises par la Législature de la Caroline du Sud relativement à certaines résolutions, qui touchent aux intérêts de ce dernier état aussi bien que du nôtre, et qui ont été votées par la Législature du Massachusetts. La prétention d'un Etat qui s'arroge le pouvoir de controler nos lois et d'en disputer la constitutionnalité, merite le blâme universel, non pas seulement parceque cette prétention et absurde, mais parcequ'elle tend à troubler la paix de l'Union.

En conséquence de ces fait, je n'ai pas cru hors de propos de soumettre à votre attention, deux lettres qui m'ont été remise de la part d'une personne qui se dit l'agent du Massachusetts. J'en agis de cette sorte non pas que je pense que le porteur de ces lettres, et ces lettres elles-mêmes, valent la peine qu'on s'en occupe, non pas que je veuille donner aucune portée à la mission de l'agent du Massachusetts, mais afin que vous avisiez aux moyens qu'il serait urgent d'adopter pour que personne désormais ne vienne dans notre Etat avec une mission semblable à cet émissaire du Massachusetts.

Signé A MOUTON.

M. Downs dit que puisque le message du gouverneur recommande à la Législature d'adopter une mesure législative, il en suggère le renvoi au comité judiciaire.

M. Slidell est du même avis que le sénateur de Ouachita en ce qui concerne le renvoi du message à un comité. mais il croit que comme le concours des deux chambres est necessaire dans cette circonstance, il vaudrait mieux amender la proposition de manière à ce que le renvoi se fasse au comité judiciaire de chaque chambre.

La motion de M Downs ainsi amendée par M Slidell est adoptee sous la forme d'une résolution conjointe, et le secrétaire reçoit l'ordre de la porter à le Cambre des Représentans.

M. Slidell présente un mémoire de la Compagnie d'Artillerie des Américains Natifs, appartenant au Bataillon Washington, et réclamant certains secours, en argent, habits et armes. Referé au comité des milices.

Un message de la chambre des Représentans annonce qu'elle a adopté la résolution relative à la formation d'un comité chargé de faire les préparatifs nécessaires pour la cébration de la fête du 8 janvier, et que MM. Cruzat, Stillé, Howell, De-Blanc et Gayarré composent le comité.

Le Sénat apprend par le même message que la Chambre a adopté la résolution qui réfère aux comités judiciaires des deux chambres le message que le gouverneur leur a adressé à propos de l'intervention du Massachusetts dans les affaires domestique de cet Etat.

Le rapport du comité chargé de faire les préparatifs de la fête du 8 janvier, et le programme de cette fête, sont lus et adoptés.

Le président annonce que les membres suivans composent les comités permanens:

Comité sur les élections:—MM. Labauve, Ledoux et Marshall;

Comité des reclamations:—MM. Harmanson, Dupre et Carter;

Comité des affaires non terminées:—MM. Moraney, Marshall et White;

Comité des enrôlemens:—MM. Declouet, Allen et Carter;

Comité pour contrôler les dépenses du Sénat:—MM. Edwards, Livaudais et Carter;

Comité de l'instruction publique—MM. Kenner, Slidell et Declouet;

Comité des améliorations intérieures:—MM. Allen, Darmanson et Bernard;

Comité judiciaire:—MM. Downs, Labauve et Slidell;

Comité chargé de visiter le pénitentiaire:—MM. Bernard, Ledoux et Livaudais;

Comité des finances:—MM. Downs, Kenner et Moraney.

Comité de milices:—MM. Allen, White et Edwards;

Comité sur les relations fédérales:—MM. Downs, Kenner et Bernard.

Sur motion, le Sénat s'ajourne à demain, 11 heures du matin.

NOUVELLE ORLEANS.

Mardi 7 Janvier 1844.

Le marché a repris quelque activité, sans que nous ayons à signaler aucune variation importante. Nos communications avec l'Ohio et la partie supérieure du Mississipi sont interrompues pour quelques semaines. Le coton s'est remis de sa défaveur produite par les nouvelles du dernier steamer et les prix sont graduellement remontés au taux antérieur à leur réception.

Le marché au coton s'est ouvert samedi avec bonne demande; les ventes se sont élevées à 5,000 balles, à la baisse signalée dans notre dernière révue. Cette réduction dans les prix a fait paraitre quelques acheteurs; les transactions ont embrassé 6,000 balles, mais avant la fin du jour, les prix etaient remontés aux taux antérieur. La demande ayant enlevé aux détenteurs une grande partie de leur stock, le marché s'est trouvé aujourd'hui allégé; les ventes ont atteint le chiffre de 3,500 balles à des prix très pleins, et même dans quelques cas le cours s'est élevé d'une nuance audessus des prix courant avant la réception des nouvelles du dernier steamer. Cependant nous maintiendrons encore nos cours de vendredi dernier.

Le chiffre total des trois derniers jours est de 15,000 balles, dont voici les détails: Louisiane et Mississippi, à 3 3|4 120 balles; à 3 1|8, 936; à 4, 50; 108; 80; à 4 1|16, 465; à 4 1|8 200; 58, à 4 1|4, 47; 86; 220; 430; à 4 3|8 90; 100; 30; 37; 100; 434; à 4 1|2, 720; 540; 384; 80; 250; 289; 23; 250; 55; à 4 7|16, 67; 147; à 4 5|8, 88; 700; 86; 147; 31; à 4 8|4, 560; 112; 110; à 4 1|8, 29; à 5 1|8; 22; 262; 70; à 5 1|4, 216; à 6 1|4; 42; de 4 à 4 1|2, 159; de 4 1|4; à 4 3|8, 180; à des prix inconnus, 1,671; 67; 375; 53; 650; 160; et 70 [illegible] Texas, à 4 1|16 cents la livre.

Clasification.

Inférieur,	3 a 3¼
Ordinaire,	3¾ a 4¼
Moyen,	4½ a 4¾
Moyen Marchand,	4¾ a 5
Marchand,	5¼ a —
Bon Marchand,	6 a 6¼
Bon et Fin,	— a —

Sucre.—Il s'est fait peu d'affaires; les prix n'ont pas varié. Les achats sont pour le Nord. Inférieur 2 1|2, a 2 3|4; ordinaire 3 c; bon ordinaire 3 1|4; beau 3 1|2 a 3 7|8; choix 4 1|2 à 5c. la livre.

Melasse.—La demande se soutient. les prix n'ont pas fléchi. Les achats se font en grande partie pour les marchés du Nord et de Charleston. En barils de chêne ou des cyprès, de 16 1|2 à 17 cents le gallon. Il s'est vendu sur plantation la valeur de 50,000 gallons, dont la plus forte partie à 12 1|8 cents le gallon.

Farine.—La demande pour l'exportation est nulle; le marche parait lourd; cependant les arrivages sont peu considérables et ce fait maintient les prix. Ohio $4 37 1|2; Missouri de $4 37 1|2 à 4 45; marques de St. Louis, de $1 50 à 5 le baril.

Provisions.—Porc mess, de $9 50 a $10, M. O. $8 75; prime $8 le baril. Graisse. Il ne se fait aucune affaire; les prix extrêmes sont de 5 à 6 cents la livre. Bacon, en demande; Jambons 7 à 7 1|2c. sous enveloppe et au sucre de 8 à 9c. plats côtés 4 1|2 à 4 3|4c. épaules 3 1|2 à 3 3|4c. la livre.—*Abeille.*

Amour entre un vieillard et un jeune fille, et opposition d'une famille barbare.—Un singulier procès s'agite en ce moment devant les Tribunaux de Boston. Il y a deux ou trois mois, un vieillard nommé Jesiah Oaks, devint épris d'une jeune femme, nommée Neal, dont la beauté est fort grande, mais dont la réputation n'est pas sans tache. Les enfans du vieillard voulurent éclairer celui ci, mais il ne les écouta pas, et promit à sa belle de l'épouser. La famille Oaks eut recours à des mesures extrêmes pour conjurer ce péril; elle porta pleinte de prostitution et de mauvaise mœurs contre la jeune Neal. Un avocat renommé fut chargé de la poursuite, et un jeune homme déposa qu'il avait passé la nuit avec une amie de miss Neal dans la chambre de celle-ci qui avait son partner, de son côté. Mais ce témoin fut suspect d'inimitié contre l'accusée, et celle-ci fut acquittée. Le vieux M Oaks assistait à ce procès; il ne pouvait entendre les dépositions, attendu qu'il est sourd, mais il en lisait le compte-rendu. Il continua à faire sa cour à sa fiancée calomniée, et il vint, il y a trois semaines, à New York, pour l'épouser. Son fils ainé, qui habite New York, fut averti à temps; il empêcha la célébration du mariage, et fit retourner les deux amoureux à Boston. Là, un autre fils attaqua de nouveau judiciairement, mais sous une autre forme, la chasteté de la jeune syrène. Elle fut arrêtée pour la seconde fois, mais son amant dévoué fournit pour elle caution de $500. Voyant cela, les enfans du Céladon se procurèrent un certificat de deux médecins, et firent renfermer leur père dans la maison de fous où il est encore aujourd'hui. Quant à miss Neal, elle a comparu, le 24 de ce mois, devant la cour, et un nouveau dénonciateur s'est produit contre elle. Ce dénonciateur est une mi. Snow qui était femme de chambre de l'accusée, et qui avoue avoir figuré dans la partie carrée révélée dans le premier procès. La question est de savoir s'il s'est passé, dans cette mémorable nuit, des choses techniquement défendues par la loi américaine. La cour doit rendre aujourd'hui sa décision sur ce point de droit aussi bizarre que delicat.—*Cour. des E. Unis.*

MEXIQUE.

Nous devons à l'obligeance d'une maison de commerce de cette ville, communication de la proclamation de Don Miguel Bruno, de Tabasco; elle est datée de Jonuta, 27 décembre. Cette proclamation engage les habitans de ce département a seconder le mouvement de Paredès; et elle contient un généreux appel en l'honneur de L. Francisco de Sentmanat.

Un post-criptum de ce document porte qu'on venait de recevoir la nouvelle que Santa Anna avait été mis en déroute complete près de Mexico, par l'armée sous les ordres du général Paredès Arrillada.—*Cour.*

NOVELLES DE BUENOS AYRES.

Il a été reçu à New York des nouvelles jusqu'au 19 Octobre.

Le siége de Montévidéo continuait toujours; la rareté des vivres se faisait toujours sentir, et la crainte de cruelles représailles faisait chercher à un grand nombre de familles un asile à Buenos Ayres.

Les commandans des escadres étrangères en station ce Montevideo ne cessent d'adresser au gouverneur des remontrances à propos de la violation du droit des gens. De hideux assassinats ont été commis sur divers étrangers par Flores, dans une sortie du Cerro; l'amiral français, en attendant la réponse à la dépêche qu'il avait adressée à ce sujet, s'était embossé avec son escadre, prêt à battre la ville en brèche, si réparation n'était pas donnée.

Le gouvernement de Buénos Ayres venait d'acheter un brick de guerre autrichien, qui devait porter le pavillon de l'amiral Brown. Il aura vingtdeux caronnades en batterie.

Le 19, il y avait dans le port de Buénos Ayres 70 bâtimens dont 13 américains.

ECOLE ANGLAISE ET FRANCAISE

Dirigée par R Duval.

1o. L'anglais et le Français, grammaire traduction, compositions.

2o. Géographie.

3o. Un cours d'Histoire universelle.

4o. L'Arithmétique

5o. L'Algèbre appliqué à la solution des problèmes d'arithmetique.

6o. La Géomètrie appliquée à l'arpentage.

7o. Un cours de tenue de livres.

8o. Un cours de Philosophie naturelle.

Le prix de l'enseignement est de $9 par trimestre payable par demi trimestre.

Cours préparatoire de trois mois pour les petites demoiselles commençant.

Les enfants sachant déjà un peu lire, apprendront à écrire parfaitement et avec rapidité dans l'espace de trois mois, en même temps et dans le même intervalle, a écrire correctement sous la dictée, dans les deux langues.

A enseigner en peu de temps, et bien ce que les enfans apprenent d'ordinaire assez mal en deux années et l'objet de ce cours. Le succès n'en n'est point douteux—Le prix est de $9 pour les trois mois payable après le cours.

jan. 11 49

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Est Baton Rouge—Cour des Preuves.

Attendu que Raphael Cousinard s'est adressé à la susdite cour pour être nommé administrateur de la succession de Mdme. Daniel Provenché. Avis est par le présent donné à ceux intéressés de faire connaître les raisons dans le courant de dix jours de la présente publication pourquoi la demande du pétitionnaire ne serait pas accordée.

CH. TESSIER. P. J.

A. Winthrop, greffier.

jan. 11 49.

CHRISTMAS & NEW YEARS PRESENTS

Just received from Paris, three cases containing a handsome assortment of fancy boxes &c., suitable for presents, also an assortment of the best French Perfumery from the well known manufactory of Mongelas, Paris.

PHILLIPS & LANOUE.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour des Preuves—Paroisse d'Est Baton Rouge.

Attendu qu'Eliza Taylor, veuve de Wm. M. Taylor décédé, s'est adressée à la susdite cour pour être nommé administratrice de la succession de son defunt mari.

Avis est par le présent donné à ceux intéresses de faire connaître leurs raisons dans le courant de dix jours de la présente publication pourquoi la prière ne serait pas accordée.

CH. TESSIER, P. J.

A Winthrop, greffier.

jan. 11 49

ETAT DE LA LOUISIANE.
COUR DES PREUVES

Paroisse d'Est Baton Rouge.

Dans l'affaire de la succession de Mary Lakin, décédée.

Attendu que D. D. Avery a été désigné par la cour des Preuves, exécuter testamentaire datif du dernier testament de feue madame Mary Lakin. Avis est par le présent donné a tous ceux interessés de faire connaître les causes légales, dans le courant de dix jours pourquoi la dite nomination ne serait pas confirmée en se conformant aux réquisitions de la loi.

CH. TESSIER, P. J.

Jan 3. 1845. 48

ARRETE.

Par Ezekiel Ferguson, à 12 1|2 milles de Baton Rouge, sur le chemin menant à Duff's ferry sur l'Amite, une jument de couleur alézan, visage blanc, les quatre pieds blanc, sans aucune marque visible, d'environ 14 paumes de hauteur. Le propriétaire est requis de la retirer en se conformant à la loi.

48 Durnocq, Rangeur.

EPAVE.

Il a été arrêté le 16 courant, par M. Shepherd Brown demeurant à environ 12 milles au-dessous de la maison de cour de cette paroisse, un cheval bai, âgé d'environ 8 ans, environ 16 paumes de hauteur, paraissant avoir eu le fistule aux pieds de derrière, les deux pattes de derrière blanches, une petite étoile blanche au front, sans aucune marque au fer apparente.

Si le dit cheval n'est pas réclamé dans les 60 jours de la publication du present avis, conformément aux réglemens du Juri de police, il sera exposé en vente publique par le soussigné au demicile du dit Shepherd Brown, le 20 février prochain à 10 heures du matin. Conditions, au comptant

Ouest Baton Rouge, 20 décembre 1844.

ROSEMOND HEBERT, P. J.

décembre 28 48

ETAT DE LA LOUISIANE.
COUR DES PREUVES.

Paroisse d'Est Baton Rouge.

Il sera vendu en vente publique à la maison Cour,

Samedi le 25 Janvter 1845.

es esclaves suivans, appartenant à la succession de feu John McDonald décédé, savoir:

Manuel âgé de	25 ans.
Dick	28 "
Merritt	28 "
Negresse Aggy	28 "

Conditions.—Donze mois de crédit, en billets endossés payables en banque et hypothèque jusqu'au paiement final, les billets portant intérêt de 8 pour cent depuis échéance jusqu'au paiement final.

CH. TESSIER. P. J.

Dec. 21 46

$20 DE RECOMPENSE.

La susdite somme sera payée à quiconque déposera entre les mains de Messrs. Knox & Matta, un petite montre en or, levier patenté, prise de la boutique de M. Reymond, horloger, il y a environ une semain, *nulle question sera demandée.* On croit que la montre porte le nom de Tobias (fabricant) London.

Dec. 29 46

El Doctor D Vasquez,

De la facultad de Paris, medico y cirujano, Licenciado pr. la facultad medica de la Nueva Orleans, ofrece respectuosamente sus servicios à las Espanoles de ambas parroquias que quieran honrarle con su confianza. Esquina opuesta à la de Mr Maillard.

AVIS.

Vente de propriété pour le paiement de taxes de paroisses de la paroisse d'Est Baton Rouge, Louisiane.

En vertu d'un acte intitulé, "un acte de la Législaure de l'Etat de la Louisiane, approuvee le 26 Mars, 1842, et en vertu de 4me section d'un acte approuvé le 15 mars 1830, je vendrai en vente publique, Jeudi 23 Janvier 1845 à la maison de Cour de la ville de Bâton Rouge, à l'heure habituelle des ventes, tous les droits, titres et prétentions des personnes sous-nommés, dans et à la propriété ci-apres décrite pour le paiement de leur taxes de paroisse d'Est Baton Rouge savoir:

Tous les droits, titre, intérêts et prétentions de Benjamin S. Holmes et Eliza Holmes sa femme, dans et à la propriété suivante, savoir: Un lot de terre mesurant 115 19-12 pieds de face et 80 pieds de profondeur, situé dans cette partie de la ville de Baton Rouge ci-devant appartenant conjointement à MM. Hickey, Scott, Buhler, Gardère, Sloan, Matta & Fulton, étant lot No. 7, ilet 2 de la dite propriété Aussi un morceau de terre et améliorations situe dans ceite partie de la ville de Baton Rouge, connue par Hall's Row faisant face à la rue du nord, borné à l'est par un lot appartenant à John Buhler, à l'Ouest par un lot des héritiers de Brown, et mesurant 30 pieds de face par 21 de profondeur pour le montant de leur taxes de paroisse de la paroisse d'Est Baton Rouge pour l'année 1843 et les frais.

Tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Henry C. Christmas et David Rounsaville, dans la paroisse d'Est Baton Rouge, borné à l'ouest par terre ci-devant appartenant à Yeo, au nord par terre de Foster, à l'est par celles de L H Carpenter et au sud par———, pour le paiement de ses taxes de paroisse dans la paroisse d'Est Baton Rouge pour les années 1840, 1841, 1841 et 1843, et les frais.

Tous les droits, titres, intérêts et prétensions de Thomas Lilley, dans et à 1320 arpens de terre situés dans la paroisse d'Est Baton Rouge, et borné au nord par terres de Baker, est par terres de Wm. P Cox et autres, au sud par terres de Carle et Newcomb, et à l'ouest par le fleuve Mississippi pour le paiement de la balance de ses taxes de paroisse pour l'année 1843, et les frais.

Conditions.—Comptant—celui paiera le montant de ses taxes sur la ditte propriété le jour de la vente, et les frais, aura le privilège d'acquereur, sur la propriété ainsi vendue, selon la loi.

Les actes de vente seront passées par devant l'Hon. Ch. Tessier, Juge de paroisse.

O. HACKET.

Collecteur des taxes de paroisse.

Déc. 21 46.

25 (12 pound Boxes) best Sperm Candles family use for sale by

PIKE & HART.

ETAT DE LA LOUISIANE.
COUR DES PREUVES.

En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse d'Est Baton Rouge, il sera vendu par le soussigné, Juge de Paroisse et ex-officio encanteur,

Lundi, 3 Février 1845,

à l'heure habituelle des ventes, la propriété suivante appartenant à la succession de feu Isidore Tulier, décédé. La vente aura lieu au dernier domicile du dit défunt:

L'habitation où demeurait le dit défunt, dans cette paroisse, à environ 7 milles au dessous de la ville de Baton Rouge, contenant cent soixante-quatre 82|100 arpens superficiels, faisant face au fleuve Mississippi, borné en haut, par les terres de F D Conrad, et en bas par celles des héritiers de A. L. Duncan, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Aussi, les esclaves suivans, savoir:

La negresse Sally âgée de 45 ans, Julie 18 ans, et son enfant 3 mois, Joe 12 ans, Rachel, 45 ans, Betsey 30 ans, Marguerite 18 ans, Isaac 15 ans, Queen, négresse de 40 ans et ses deux enfans, Frank 9 ans, Henry 3 ans, Françoise, négresse de 50 ans, Caroline 33 et ses 3 enfans: Françoise de 7 ans, Marcel de 5 et Adeline de 3, Hortense, négresse de 32 ans et ses quatre enfans, viz: Gustave de 10 ans, Charlotte de 5, Joseph de 3, et un jeune enfant de quatre mois, Victoire, négresse de 23 ans et ses trois trois enfans, William de 6 ans, Eliza de 4, et Felix d'un an, Lucinda de 38 ans et son enfant Catherine de 4 ans.

Aussi.—Mobilier de maison et de cuisine, ustensiles aratoires, 200 pieux, environ 425 barils de maïs.

Plusieurs chevaux et bêtes à cornes.

Cochons, et plusieurs autres articles.

Aussi—Un lot de terre dans la ville d'Est Baton Rouge.

Conditions—La terre et les esclaves à un crédit d'un, deux et trois ans du jour de la vente. La propriété personnelle payable en Mars prochain (1845) en billets endossés payables à la banque de la Louisiane, à Bâton Rouge, portant huit pour cent d'intérêt, de leur maturité au paiement final, et hypothèque reservé sur la terre et esclaves, jusqu'au paiement final.

dec. 28 48 CH. TESSIER, P.J.

WILLIAM DAVIDSON & Cie.
AGENS EN COTON.
ET
NEGOCIANS—COMMISSIONAIRES.

Rue du canal No. 81.

Nouvelle Orléans.

William Davidson. John Parkison,

Nouvelle-Orléans. Ouest Féleciane.

Le sucre et le Melasse que nos amis voudront bien nous adresser en consignation, jouiront toujours d'une attention particulière. at, Reference.—Messrs. N K Knox, A Matta, Chas. Hill.

POIDS DU PAIN,

Fixé par le maire pour la semaine suivante La Farine étant à $4.52 le baril, 37 once de pain pour dix sous

HABITATION SUCRIERE, ESCLAVES &c, A VENDRE.

A vendre a des prix raisonables une habitation située sur le fleuve Mississippi, à neuf milles au-dessous de la ville Baton Rouge, sur la même rive ayant environ onze arpens et demi de face au fleuve, avec une profondeur de quarante arpens, les lignes se rapprochant un peu, contenant environ quatre cents trente-cinq arpens superficiels plus ou moins. La dite habitation a environ deux cents arpens défrichés et entourés d'une bonne barrière, aussi une bonne maison, toutes les batisses nécessaires à une sucrerie, et un moulin à cheval.

La dite habitation a été de puis plusieurs années établie comme habitation sucrière, et il y a maintenant sur les lieux suffisamment de cannes pour en continuer la culture.

Aussi, un autre morceau de terre immédiatement en arrière de la dite habitation, contenant environ soixante-trois arpens, non-défrichés.

Aussi, vingt-un bons esclaves de differens âges et sexes, tous acclimatés—chevaux, mulets, bœufs, vaches et brebis. Ustensils de labourage. Maïs, fourrage et foin.

Un morceau de terre dans la ville de Baton Rouge, situé vis-à-vis le bureau de M. J M Brunot, mesurant 60 pieds de face par 165 de profondeur.

Si la dite habitation, morceau de terre et esclaves, ne sont pas vendus à l'amiable auparavant, ils seront vendus en vente publique sur les lieux.

Lundi le 13 Janvier prochain.

Les conditions de la vente seront comme suit: Pour l'habitation sucrière, quatre mille piastres comptant, la balance à un, deux et trois ans. Le morceau de terre en arrière de la dite habitation, un tiers comptant, et la balance à un, deux et trois ans. Les esclaves et le bét, un quart, comptant et la balance a à un et deux ans de crédit—pour la propriété personnelle toutes sommes audessous de trente piastres—comptant, toutes sommes au-dessus de trente piastres à un credit d'un an.

L'acquereur sera requis de donner ses billets, endossées, à la satisfaction des vendeurs, et le paiement de la terre et des esclaves garantis par hypothéque, et confession de jugement sur la propriéte vendue, les billets payables à la banque de la Louisiane, à Baton Rouge, et portant un intérêt de huit pour cent de maturité au paiement final.

Les actes de vente seront passés aux frais de l'acquéreur, par devant le Juge de paroisse.

Pour plus amples information, relative à la dite propriéte, on peut s'adresser à M. Larguer à Baton Rouge; ou à Marcelin Martinez sur les lieux.

Dec. 14 45

OUVERTURE D'UN GRAND ET BEAU MAGASIN DE CONFISEUR.

Le soussigne a ouvert dernièrement nouveau magasin de confiseries. Comme on a dejà pu apprécier son savoir faire lorsqu'il était associé avec M. Musselman, il espère recevoir de nouveau les encouragements du public, d'autant plus qu'il fera tous ses efforts pour les mériter.

On trouvera constamment chez lui un riche assortiment de bonbons fins, dragées, pastilles, pralines, candys, syrop de tout espèce; Gateaux et desserts pour mariages et baptémes, boites et cornets garnis pour étrennes.

Il fournira aux marchands aux prix de la Nouvelle-Orléans et tous les articles vendus par lui seront garantis de bonne qualité.

Son magasin est établi dans la maison de Madame Hon et attenant à celui de MM. Philips & Lanoue.

A. ARTUS.

Dec. 14 45,

AVIS.

Tous ceux qui ont des réclamations contre la Banque des Marchands, de la Nouvelle Orléans, devront les présenter pour être liquidés au bureau des commissaires de la dite Banque, No. 30 rue Natchez, à la Nouvelle-Orléans.

Sept. 21 3m 32

AVIS.

Le Docteur Vasquez ayant fixé son domicile dans cette ville, offre respectueusement ses services aux habitans d'Est et Ouest Bâton Rouge.

Encoignure opposée à celle de Mr. Maillard

INDIA RUBBER SHOES.

Just received one case Ladies rubber over shoes, a very superior article.

PHILLIPS & LANOUE.

Corks—10,000 Spanish, pointed corks—Just received and for sale by

Wm. Markham, Church st.

Cranberries—Just received and for sale by,

Wm. Markham, Church st.

Alicant Mats—Just received and for sale by,

Wm. Markham, Church st.

A BARGAIN.

About 200 acres of some of the best land on the road leading to Jackson, uncultivated, about 11 miles from the town of Baton Rouge, are offered for sale very cheap. Apply to this office.

BEAL & SANS.

Respectfully informs their customers and the public generally, that they have now on hand at their store Corner of Church & Water Streets, a general assortment of Groceries Hardware &c.

Consisting in part of the following articles.

GROCERIES.

Havana & rio coffee, brown white and loaf sugar, flour, whiskey, brandy, gin, vinegar, lard, family and scented soap, blk. pepper, spice, cloves, nutmegs, ginger, salaratus, allspice, underwood's mustard, and assorted pickles, sardines, mackarel, codfish, segars, honey dew and other kinds of tobacco, snuff, imperial, gun powder and young hyson tea, New Bedford candles, fine and coarse salt, olive oil, goshen and Western butter.

HARDWARE.

Cut and wrot nails, shovels, spades, chains, hoes, Collins axes and hatches, saws, hames, collars, but and strap hinges, screws, tacks and brads, augers, chisels, files, door, chest, cupboard and pad locks, curry-combs and horse shoe brushes, shaving and white wash brushes, table, pocket and butcher knives, scissors, thimbles, needles, iron and tea spoons, tea kettles, sauce pans, pots of all sizes, ovens, spiders, gridirons, hand and dog-irons, coffee mills and pots, tin buckets, cups and pans, lanterns, lamps, candlesticks, oil pots, blacking, lamp black, german and toilet glasses, wire and brass sieves, cotton wool and playing cards, letter and foolscap paper, ink, wafers, steel pens, powder, shot all sizes, painted buckets, axe helves, jews harp, fish lines, and rope.

BOOTS & SHOES.

Calf boots, seal and water proof do, calf sewed brogans, seal and kip do, seal kip do for boys, ladies seal brogans and gentlemen's slippers &c. And as fine and good an assortment of glass and crockery ware as there is in town, all of which we offer at the very lowest prices for cash.

Dec. 21 no. 46 1844.

SEMINARY FOR YOUNG LADIES.

Conducted by Mrs. Fisher.

The exercises of this Institution will recommence on the first Monday in January. For more than seven years this school has shared liberally in public patronage, and the teachers confidently expect that their untiring exertions for the improvement of their pupils will secure not only a continuance but an increase of the same in future. The most approved text books are used, and it is the object of the teachers to render the recitations interesting as well as useful; to excite in the minds of their pupils a love of study and of such studies as will tend most to render them useful and to discipline the mind. Friday morning of each week will be devoted to reviews. The friends and patrons of the school are solicited to attend at that time that they may judge of the progress of the pupils.

PRIMARY CLASS.

Reading, Spelling, Writing, Geography, Arithmetic and Grammar.

HIGHER CLASS.

History ancient and Modern, Grammar, Composition, Arithmetic, Natural & Moral Philosophy, Chemistry, Rhetoric, Astronomy, Algebra and Geometry. The Languages and ornamental branches will receive as much attention as parents may desire.

TERMS.

Bording and Tuition per annum,		$150 00
Day sholars per quarter,	$6 to	10 00
Music on piano,	"	20 00
French,	$6 to	10 00

An extra charge of $1 per month for washing, also $1 per month for bed and bedding if furnished by the institution.

The department in music is under the charge of Mr. Fuertes.

French, Mrs. FUERTES.

A. M. DUNN, H. B. WHITE.

Attorneys and Counsellors,

At Judge Morgan's old Stand.

Lafayette str, Baton Rouge.

CONFECTIONARY, GROCERY AND OYSTER SALOON.

F. Musselman, that celebrated caterer to all kind of dainties has just returned from the Crescent City where he has laid in a splendid assortment of all kinds of dainties and luxuries.—Candies, cordials, sugar-plums, and all descriptions of pastry, &c.

Also, Groceries of all descriptions, adjoining the confectionary establishment.

Oysters, cooked to order, or raw, to suit the taste of the most fastidious.

Come all who have some extra change to spend these holidays and you can be supplied with whatever you want on moderate terms.

Every thing necessary for balls or parties can be obtained at this establishment.

Dec. 21st, 46.

China, Glass and Earthenware—Just received and for sale by

Wm. Markham, Church st.

BATON ROUGE PACKET.

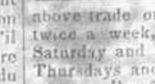

The new and fast running steamer CLINTON. W. Baird, master, will commence running in the above trade on Saturday next, 14th instant, twice a week, leaving New Orleans every Saturday and Tuesday, and Baton Rouge Thursdays and Sundays. This boat is new entire. For freight or passage apply on Board, or to

J. A. BRAUD & LANDRY.

W. Laughlin. C. J Searles. E. C. Laughlin

WM. LAUGHLIN & CO.,
COMMISSION MERCHANTS.
No 96, Gravier Street,
NEW ORLEANS, LA.

LAUGHLIN, SEARLES & CO.

COMMISSION LERCHANTS,

Levee Street,

VICKSBURG, MISS

Reference.—Dr. W. B. Scott, Stephen Henderson, Esq., D. Searles, Baton Rouge La.

Boys Boots—Just received and for sale by

Wm Markham, Church st.